

Séance  
extraordinaire  
du 8 mai 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU HUITIÈME (8<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 8 H 30 À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos et les conseillers y assistent par conférence téléphonique comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Une captation vidéo a été prise de la séance et sera déposée sur le site internet de la Ville de Mont-Joli.

20.05.233

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.05.234

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**FINANCES**

3. Autorisation de modification du règlement 2020-1434.
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

20.05.235

**AUTORISATION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2020-1434**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'amender le règlement 2020-1434, règlement qui décrète un emprunt de 932 153\$ et une dépense de 4 905 000\$ pour des travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium, à l'article 4 afin d'y ajouter le montant de la subvention de 3 972 847\$ reçue du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a décrété, par le biais du règlement 2020-1434 une dépense de 932 153\$ et un emprunt de 4 905 000\$ pour effectuer des travaux de réfection de voirie sur l'avenue Sanatorium;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

Que l'article 4 du règlement 2020-1434 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 952 153\$ sur une période de vingt (20) ans et affecter la somme de 3 972 847\$ provenant de la contribution financière en vertu du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales tel qu'indiqué à l'annexe B ».

**20.05.236            AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**20.05.237            PÉRIODE DE QUESTIONS**

*La séance étant à huis clos, il n'y a pas de période de question.*

**20.05.238            CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 36, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière